

# Diplôme Supérieur de Notariat

## MODALITÉS DE RECRUTEMENT | ORGANISATION DE LA FORMATION | MODALITES ET CONTROLE DES CONNAISSANCES | CONTACTS

### MODALITÉS DE RECRUTEMENT

Pour s'inscrire au Diplôme Supérieur du Notariat (DSN) délivré par l'Université de Bourgogne, l'étudiant doit :

1- Remplir les conditions suivantes :

- ▶ être titulaire d'un master 2 de Droit notarial
- ▶ avoir trouvé un stage en principe dans une étude notariale

2- Effectuer les démarches suivantes :

- ▶ Prendre une inscription universitaire auprès de la faculté de droit de Dijon (coordonnées ci-dessous)
- ▶ Prendre une inscription professionnelle auprès du Centre de formation professionnelle des notaires de Nancy (coordonnées ci-dessous)

Effectifs attendus : entre 30 et 50 étudiants par an.

### ORGANISATION DE LA FORMATION

Quatre semestrialités sont organisées conformément aux textes en vigueur :

- 1 - Actes courants
- 2 - Droit immobilier
- 3 - Droit de la famille
- 4 - Droit des affaires
- Volume d'enseignement : 150 heures par semestrialité.

L'enseignement est dispensé à la faculté de droit et de science politique de Dijon (4, Boulevard Gabriel, 21000 Dijon).

Chaque semestrialité contient une vingtaine de journées de formation. Les cours ont lieu en principe tous les vendredis. Toutefois, une semaine dite "bloquée" en cours ou en fin de semestre est nécessaire pour compléter la formation

Chaque journée est animée, en principe, par un universitaire et par un notaire ou un professionnel.

Une orientation fiscale, internationale et européenne est donnée à cette formation.

Le reste du temps, l'étudiant est en stage dans une étude notariale. Les étudiants ont la possibilité de conclure des contrats de professionnalisation. Tous les étudiants, même ceux qui n'ont pas conclu de contrats de professionnalisation, ont l'obligation d'assister aux journées d'enseignements. L'assiduité aux cours est obligatoire ; plus de deux absences non justifiées entraînent l'impossibilité de se présenter aux examens terminaux.

Le reste du temps, l'étudiant est en stage dans une étude notariale.

### MODALITES ET CONTROLE DES CONNAISSANCES

Chacune des périodes semestrielles donne lieu à un contrôle des aptitudes et des connaissances sous la forme de contrôle continu et d'examens périodiques ou terminaux.

**Le contrôle continu** peut revêtir plusieurs formes :

- Examens écrits en cours d'année (partiels)
- Présentation sous la forme d'un exposé-oral d'un dossier notarial
- Devoirs écrits à préparer et à rendre en séance

**Contrôle terminal** : deux examens écrits de 3h chacun sont organisés à la fin de chaque semestrialité.

La note finale, propre à chacune des semestrialités, est composée pour un tiers d'une note de contrôle continu et pour deux tiers d'une note obtenue dans le cadre de deux examens écrits terminaux.

Pour valider une semestrialité, la note finale doit être supérieure ou égale à 10/20.

La non-obtention d'une semestrialité n'interdit pas à l'étudiant de suivre une autre semestrialité.

Outre l'obtention des quatre semestrialités, l'octroi du diplôme supérieur du notariat nécessite de soutenir un rapport de stage devant un jury composé d'universitaires et de notaires. Ce rapport peut être soutenu seulement si un stage de 24 mois a bien été effectué depuis l'entrée en formation et si l'étudiant a bien eu la moyenne à chacune des quatre semestrialités.

Le rapport de stage doit être soutenu avant la fin de l'année civile suivant l'obtention de la dernière semestrialité.

Une note globale au DSN est attribuée à l'étudiant en tenant compte de sa note obtenue en Master 2 de droit notarial, des notes obtenues dans le cadre des quatre semestrialités et de la note obtenue dans le cadre du rapport de stage.

## CONTACTS

### Pour l'Université de Bourgogne

- ▶ **Responsables de la formation** : Hubert BOSSE-PLATIERE ; [hubert.bosse-platiere@u-bourgogne.fr](mailto:hubert.bosse-platiere@u-bourgogne.fr)
- ▶ **Scolarité – secrétariat pédagogique** : Christelle MEUGIN ; Tél. : 03.80.39.54.17
- **Composante(s) de rattachement** : UFR Droit et Science Politique

### Pour le Centre de Formation Professionnelle des Notaires de NANCY

- ▶ **Responsable** : Georges SIMONET – 22 rue de la Ravinelle – 54 000 NANCY - [cfpn.nancy@notaires.fr](mailto:cfpn.nancy@notaires.fr)

